

Projet agrivoltaïque d'Epineuil-le-Fleuriel

Lettre d'information #1

Mars 2024

LE MOT DE LA CHEFFE DE PROJET

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis quelques mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune d'Epineuil-le-Fleuriel. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés, puis les premières études ont été initiées. Une première présentation du projet à Mme le Maire a également été réalisée fin 2023.



Des études évaluant les potentiels impacts sur la nature, l'activité agricole, le paysage et le territoire sont encore en cours et leurs résultats permettront d'adapter au mieux le projet aux spécificités locales. La dernière rencontre avec le Conseil Municipal s'est tenue en février, elle a permis de discuter du futur projet.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information et que **nous vous proposons de voter pour le nom du projet, directement sur le site internet dédié :**

epineuil.parc-solaire.com

Bonne lecture !

Magali ROMAND,
Cheffe de projets solaires, RWE Renouvelables France

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



67

hectares

Les études pour le potentiel parc se déroulent sur 67 hectares. Le taux de couverture par les panneaux solaires sera de moindre emprise.



15 à 25

MWc

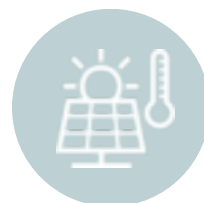
La puissance photovoltaïque pourrait être comprise entre 15 et 25 MWc potentiels sur cette zone de 67 ha.



7 300

foyers

Un parc photovoltaïque de 25MWc produit l'équivalent de la consommation électrique de 7 300 foyers (ADEME).



2028

Le parc agrivoltaïque d'Epineuil-le-Fleuriel devrait être mis en service à l'horizon 2028.

Projet agrivoltaïque d'Epineuil-le-Fleuriel

ALLIER DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Où se situe la zone de projet ?

La zone d'études du projet agrivoltaïque se situe au nord-ouest de la commune d'Epineuil-le-Fleuriel, près du hameau de La Bouchatte. Cette zone a été choisie suite à la prise en compte de différents enjeux : environnementaux, agricoles, paysagers... L'objectif est de mener un projet agrivoltaïque : c'est à dire allier activité agricole et production d'électricité d'origine renouvelable.



POURQUOI UN NOUVEAU PROJET AGRIVOLTAÏQUE À EPINEUIL-LE-FLEURIEL ?

Des objectifs nationaux, régionaux, puis locaux sont déterminés depuis plusieurs années afin de mener la transition énergétique partout en France. Par exemple, dès 2015, la Communauté de Communes Berry Grand Sud s'est engagée à devenir « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Un Contrat de Transition Ecologique a été signé en janvier 2020, engageant l'intercommunalité sur plusieurs objectifs en termes de développement d'énergies renouvelables à horizon 2030.

Le projet privé d'Epineuil-le-Fleuriel participerait à l'atteinte de ces objectifs.

Objectifs fixés	2019	2030
Augmentation de la production d'énergies renouvelables (GWh/an)	62	90
Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique	19%	35%
Source : Communauté de Communes Berry Grand Sud - Contrat de transition énergétique 2020		

La compatibilité entre agriculture et production d'énergie



L'AGRIVOLTAÏSME, UNE PRATIQUE INNOVANTE ET ENCADRÉE

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole".

L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de **service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.**

L'agrivoltaïsme tend à devenir un axe majeur du développement photovoltaïque en France, afin de répondre aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE D'EPINEUIL-LE-FLEURIEL

Le projet agrivoltaïque d'Epineuil-le-Fleuriel est un projet pilote, visant à installer des trackers photovoltaïques au dessus des champs de grandes cultures.

Actuellement, les parcelles agricoles sont essentiellement en production céréalière, avec un peu de prairie de fauche/pâture sur une partie réduite.

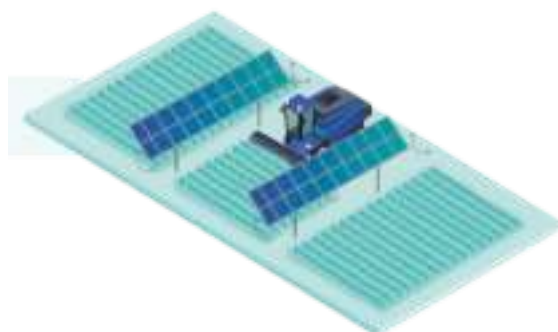
L'installation de panneaux mobiles suivant le soleil (trackers) permettra une continuité de la production céréalière ou de pâture, tout en produisant une électricité d'origine renouvelable. Les différentes caractéristiques sont étudiées avec les agriculteurs, pour que le projet soit adaptatif et permette des cultures diverses.

Une étude agricole poussée s'assurera de la viabilité économique des exploitations concernées et indiquera les éventuels impacts à compenser.

Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :

- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, sécheresse...)*,
- Amélioration du modèle économique de l'exploitation avec une production à plus grande valeur ajoutée*,
- Rémunération complémentaire pour les exploitants des parcelles et stabilisation de leurs revenus.

*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



Exemple schématique d'un projet de trackers photovoltaïques au-dessus des champs de grandes cultures

© RWE

Les études relatives au projet

L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc agrivoltaïque, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire. L'ensemble des études sera consultable lors de l'enquête publique.

L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.

Volet écologique



L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Institut d'Ecologie Appliquée.

Volet paysager



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet agrivoltaïque d'Epineuil-le-Fleuriel : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site d'étude et décrit les zones de visibilité potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant ENCIS.

Volet agricole



Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En outre, des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole. L'étude préalable agricole est menée par Agrosolutions.

Les retombées pour le territoire

DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

Retombées fiscales* pour un projet de 20 MWc :

Commune d'Epineuil-le-Fleuriel	12 400 € / an
Communauté de communes Grand Berry Sud	29 000 € / an
Département du Cher	18 000 € / an

**Simulations réalisées en février 2024, basées sur les dispositions fiscales de 2022 (source : impots.gouv.fr)*

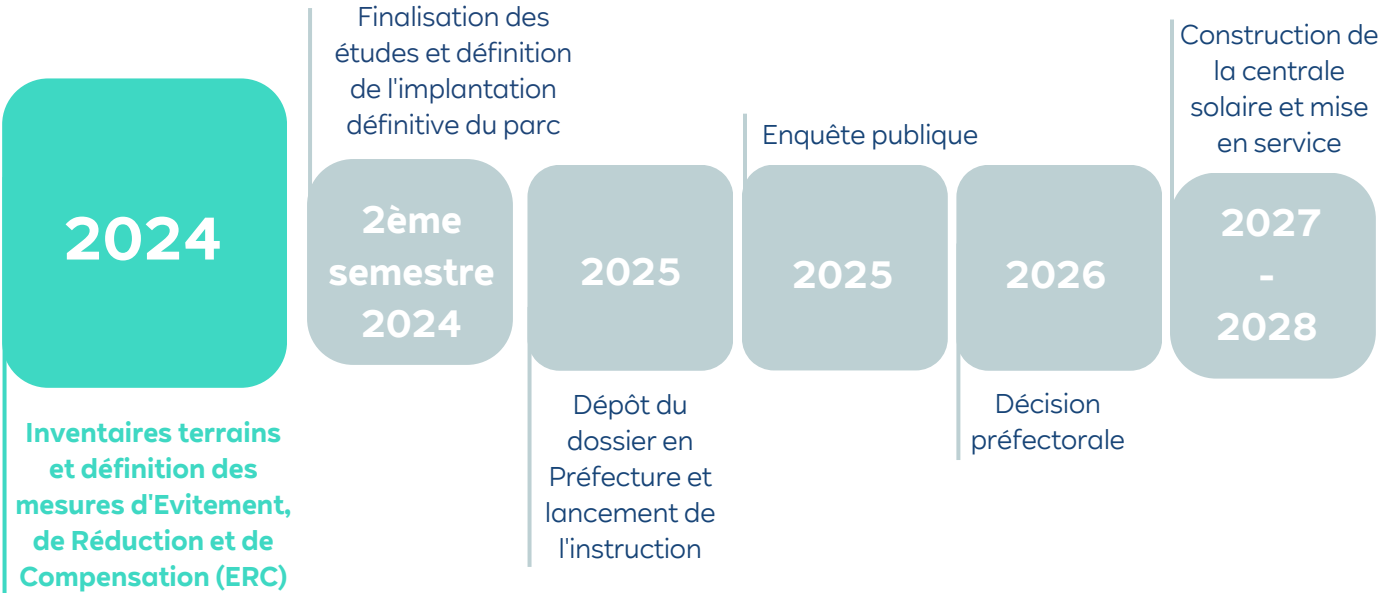
RWE abonde également un **fonds régional**, grâce à la valeur créée par les parcs de la région Centre Val-de-Loire. Celui-ci permettra de financer des projets associatifs en lien avec la protection de la biodiversité, la transition énergétique, ou la sauvegarde du patrimoine.

Enfin, et surtout, les **bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluante : l'installation de 25 MWc de panneaux photovoltaïques permettent d'éviter 440 tonnes de CO2 par an*, soit 440 vols Paris-New York, ou l'équivalent des émissions de 700 voitures pour faire 5 000 km.

**Les tonnes de CO2 évitées sont calculées en comparaison aux émissions carbone des autres sources de production d'électricité française. (source : ADEME, ecoWatt)*

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux agricoles, écologique et paysagers, accès des pompiers, etc. C'est le Préfet du Cher qui décidera à l'issue de l'instruction du dossier d'autoriser ou non la construction du parc agrivoltaïque.



Qui sommes-nous ?

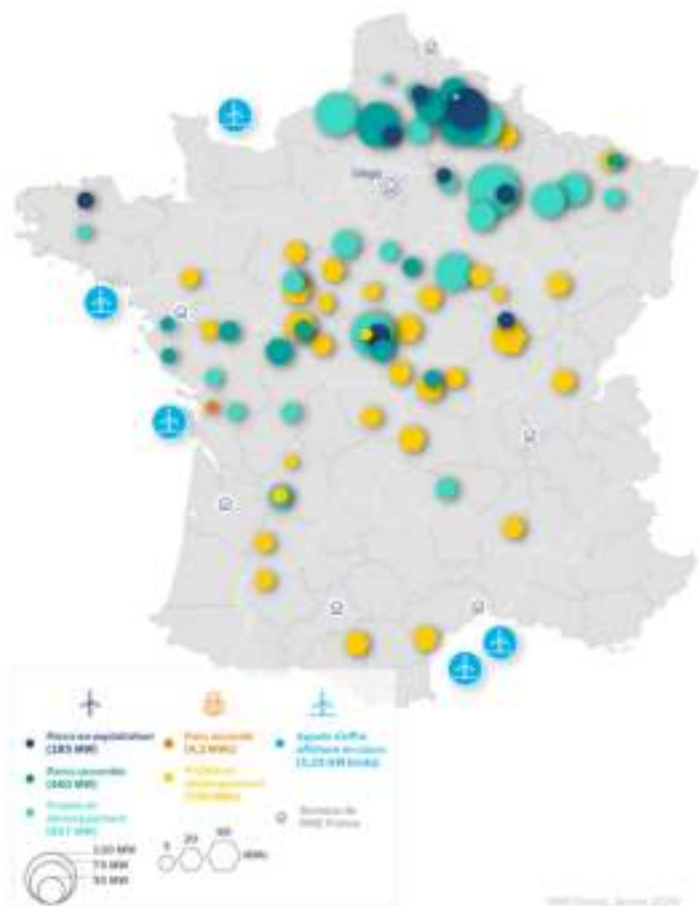
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



Contactez la cheffe de projet



Magali Romand

RWE Renouvelables France
magali.romand@rwe.com

Retrouvez plus d'informations sur
le site du projet :

epineuil.parc-solaire.com

